



Le référent immobilier

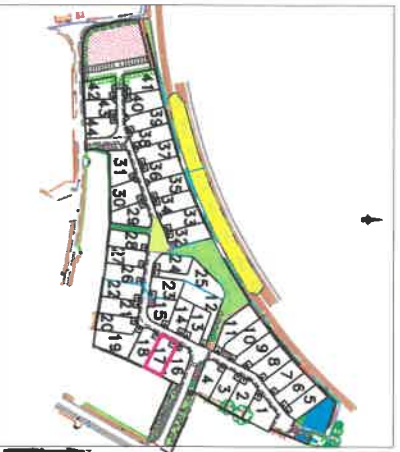
Projet de Lotissement
Secteur de la Sallerie

PLAN DE VENTE

LOT N° 17

Superficie : 406 m² env.

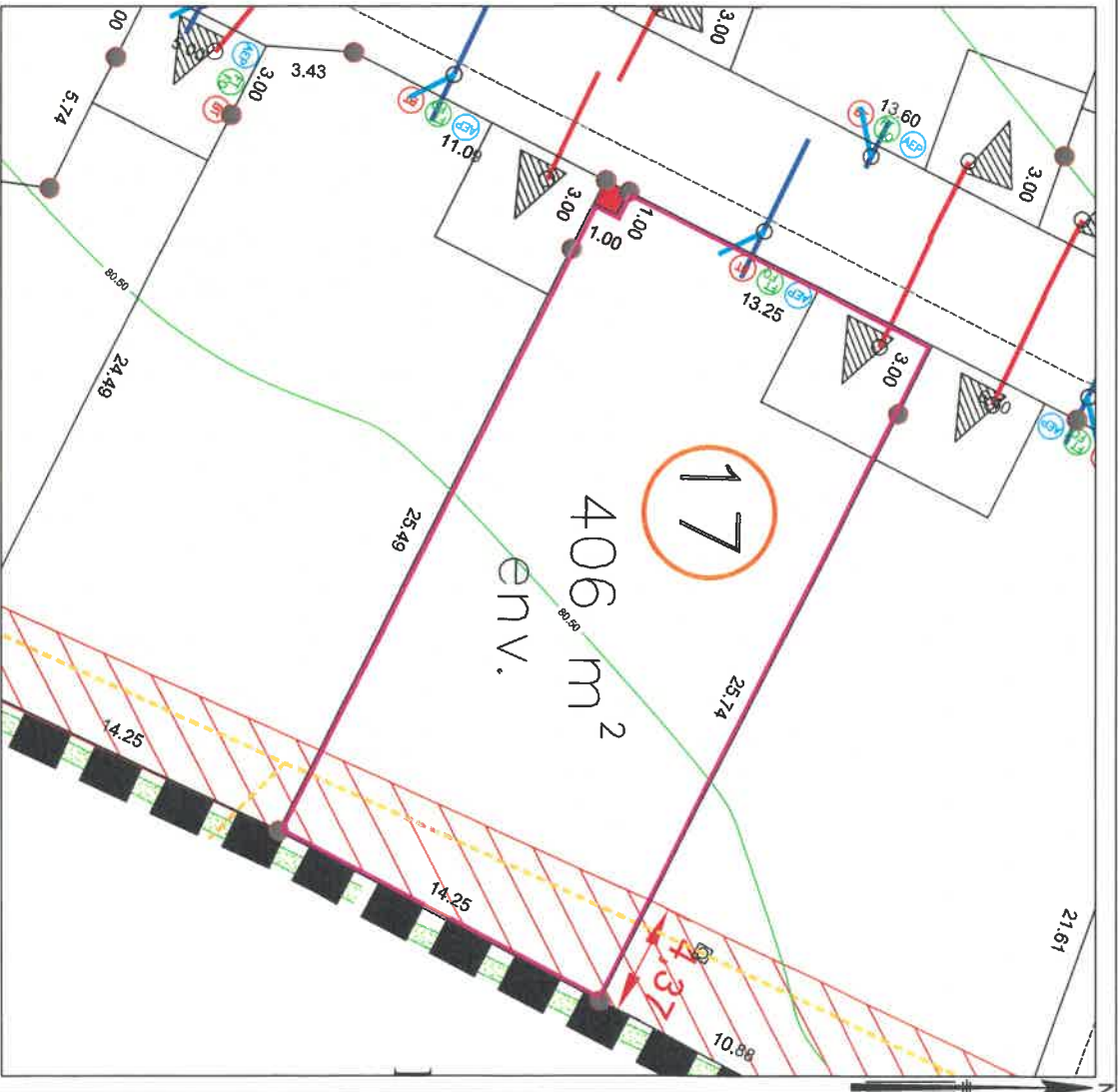
PLAN PROVISOIRE



Plan général du lotissement - sans échelle

LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

	Périmètre du lotissement		Casiers de servitude de passage de réseaux EU existant
	Unités franchises de travaux		Zone Non-affectant hors travaux de clôture
	Surfaces cessibles		Hale bocagère plantée en domaine privé, à la charge de l'acquéreur (3,00m)
	Chaussée		Zone non affectant hors travaux de clôture
	Trotoir et bande contourneuse		Changement de plan traversant bloc, à la charge de l'acquéreur (garallon à titre individuel, largeur 2,00m minimum)
	Places de stationnement dans les espaces communs		Hale affective à la charge des acquéreurs (largeur 1,00m)
	Espaces verts		Aire de stationnement non dotée sur rue imposée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimensions à respecter : largeur de 5,00m minimum/5,00m maximum x 5,00m de profondeur minimum
	Placette verte (OAP), traitement de surface à définir avec la Commune (OAP)		Halle affective à la charge des acquéreurs (largeur 1,00m)
	Bancs laissés en attente, liaison automobile envisageable à terme		Aires projetés (location et nombre donnés à titre indicatif)
	Sens entrecroisé		Sens de circulation des véhicules
	Encadrement pour implantation candidate, positionné en dehors du lot (position pourrait être ajustée en phase travaux)		Emplacement prévu pour le transformateur électrique HT/BT (à confirmer par ENEDIS)
	Sens orienté largeur 3,50m min. à compter du pied du muret (tranchée drainante à créer ou en remplacement du fossé)		Lots pour lesquels le raccordement généralisé au réseau d'eau usées peut être contraint (se référer au PDA)
	Murion peint à créer (par lo lotisseur)		Puits d'irrigation de 2m ³ imposé à l'acquéreur, avec surface adhésive vers tranchée drainante/écoulement
			Puits d'irrigation de 2m ³ imposé à l'acquéreur, avec surface bitumineuse dans les surfaces 15 ^{m²}
			Puits d'irrigation de 2m ³ imposé à l'acquéreur, avec surface adhésive vers écoulement
			Puits d'irrigation de 2m ³ imposé à l'acquéreur, avec surface adhésive vers tranchée drainante



ECHELLE 1/200 - (Impression en A3)

	LEGENDE BORNAGE :		LEGENDE TOPOGRAPHIQUE
	Bonne OGE		Courbe de niveau
	29.00 : cote périmétrique approximative		Avant travaux VRD

NOTE :
Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.

	Position des bornements issus des plans projet (coteurs approximatifs donnés à titre indicatif)
	Cadres électriques
	Regard téléphonique et fibre optique
	Chemiseau d'eau potable
	Branchements individuels
	Eaux Usées existant
	Branchements individuels pour récupération des eaux pluviales si surface puisard
	Branchements individuels pour récupération du drainage des fondations des constructions
	Regils en attente de la surverse des puisards imposés
	Eaux Pluviales existant